

INSTALLATION DE NOUVEAUX COMMERÇANTS

Démarches administratives préalables

Accompagnement par les services de la Ville



VILLE DE
LA TRINITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#LaTrinite Ville Dynamique

www.villedelatrinite.fr   

Vous avez le projet d'installer votre entreprise à La Trinité, nous vous accompagnons dans votre démarche :

Pour la pose d'une enseigne

Une demande préalable auprès de la Mairie est obligatoire pour toute installation d'une nouvelle enseigne qui devra respecter le règlement local de publicité métropolitain.

>> Télécharger le Cerfa de demande à adresser à la Mairie :

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R24287>

>> Consulter le Règlement Local de Publicité Métropolitain :

https://www2.nice.fr/habitat-urbanisme/RLPm/2_Reglement.PDF



SCANNEZ LES QR CODES

Contact :

Mairie - Franck Roda

☎ 04 93 27 64 00

✉ franck.roda@villelt.fr

Pour une licence de débit de boissons

Dans le cas de vente d'alcool sur place ou à emporter, une demande de licence est nécessaire.

>> Télécharger le Cerfa de demande à adresser à la Mairie :

https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11542.do



SCANNEZ LE QR CODE :

Contact :

Mairie - Patrick Le Goaziou

☎ 04 93 27 64 00

✉ patrick.le.goaziou@villelt.fr

Pour les établissements recevant du public (ERP)

Afin de connaître la réglementation qui s'appliquera à votre établissement, il faut prendre attache auprès de notre référent ERP à la Mairie.

>> Télécharger le CERFA et le bordereau des pièces à fournir :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/cerfa_13824-04.pdf



SCANNEZ LE QR CODE

Contact :

Mairie - Centre Technique Municipal

Patrick Bottau

☎ 04 93 27 66 90

✉ patrick.bottau@villeilt.fr

Dans l'hypothèse de travaux de façade, de changement de destination des locaux ou tout travaux nécessitant une autorisation d'urbanisme préalable dans le respect du règlement d'urbanisme en vigueur.

>> Télécharger le Cerfa correspondant :

<https://www.formulaires-service-public.fr>

Ou sur le site de la Ville : <https://villedelatrinite.fr>

Rubrique « cadre de vie »



SCANNEZ LE QR CODE

Contact :

Mairie - Accueil Service Urbanisme

☎ 04 93 27 64 07

Permanences Accueil :

- Le mardi de 13h00 à 16h30
- Le mercredi de 8h30 à 12h00

Pour la collecte des déchets

Si vous avez un ou plusieurs containers à poubelle, un rendez-vous sera organisé avec les services municipaux et métropolitains de la collecte pour donner la marche à suivre aux nouveaux commerçants.

Contact :

Mairie - Centre Technique Municipal

☎ 04 93 27 66 90

✉ stechniqueslatrinite@villelt.fr

Pour l'occupation du domaine public

Dans le cadre d'une demande d'occupation du domaine public notamment pour une terrasse, une demande est nécessaire.

>> Télécharger l'imprimé de demande :

<https://villelatrinite.fr/vie-municipale/services-municipaux/police-municipale/>

Sélectionner : Imprimé – ODP terrasse de magasin



SCANNEZ LE QR CODE

Contact :

Police Municipale - Véronique Mariotti

☎ 04 93 54 81 68